

## Mauvaise gestion à la SPA : la présidente enfonce le clou



**«Il y a beaucoup trop d'argent, et insuffisamment de compétences et de contrôle extérieur», déplore Virginie Pocq Saint-Jean, dont l'association est épinglée par la Cour des comptes. La justice a été saisie.**

Au lendemain de la publication d'un [rapport accablant](#) à l'encontre de la SPA par la Cour des comptes, la présidente, Virginie Pocq Saint-Jean, a reconnu qu'il existait bien de sérieux dysfonctionnements au sein de l'association de protection animale. Elle a toutefois tenu à rappeler «l'indispensable utilité» publique de l'association depuis sa création, en 1845.

Arrivée il y a seulement neuf mois à la tête de la SPA, [Virgine Pocq Saint-Jean a confié à RTL qu'à son arrivée](#), elle avait été tentée de «fiche le camp», tant l'argent de l'association est mal géré. « Il y a beaucoup trop d'argent, et insuffisamment de compétences et de contrôle extérieur », a-t-elle expliqué. «Ce rapport va faire du bien à notre association», a-t-elle ajouté. Avant de conclure : «S'il y a des détournements [d'argent, ndr], j'attends des mises en examen».

Lundi, la Cour des comptes publiait pour la troisième fois un rapport affligeant contre les pratiques de l'association. Y figurent notamment des preuves irréfutables de gaspillages ainsi que de défaillances de gouvernance et de direction. «Cela fait plus de huit ans que nous critiquons la gestion de la SPA et nous ne constatons pas d'amélioration», déplore Philippe Séguin, premier président de l'instance. La SPA «compromet sa mission de protection animale et trahit la confiance de ses donateurs».

### 67 M d'€ investis dans l'immobilier

Plusieurs dérèglements ont ainsi été constatés. Parmi eux, le rapport révèle notamment que les frais de traitement des dons ont presque doublé par rapport à 2003 : quand une donation de 100 euros est faite à l'association, 43 euros passent ainsi en frais de fonctionnement. Une somme aberrante pour une association qui vit uniquement de la générosité publique. Autre gros point noir : en 2007, 67 millions des frais récoltés ont été investis dans des placements immobiliers. Une thésaurisation «particulièrement anormale, tant au regard de la volonté des donateurs que de la vétusté de nombreux refuges de la SPA et plus généralement des besoins de la cause animale», souligne le rapport. La gestion des legs est également montrée du doigt.

«L'absence de règles claires pour la cession des biens immobiliers reçus en legs n'a nullement garanti à la SPA leur réalisation dans de meilleures conditions», indique le rapport. «De nombreuses ventes sont intervenues au bénéfice d'un même acquéreur dans des conditions qui font suspecter un comportement préférentiel», précise-t-il.

La Cour des comptes a donc décidé d'alerter les trois ministères de tutelle de la SPA - Agriculture, Intérieur et Jeunesse - pour que des mesures soient prises. Le ministère de l'intérieur a aussitôt réagi en demandant au préfet de Paris de saisir le tribunal de grande instance afin qu'un administrateur judiciaire soit désigné. En outre, selon Philippe Seguin, le ministère a signalé au procureur de la République que «des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale ont pu être commis dans la gestion, le fonctionnement et l'organisation de la SPA».

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2009/09/22/01016-20090922ARTFIG00510-mauvaise-gestion-a-la-spa-la-presidente-enfonce-le-clou-.php>